

## CHARTRE

### Préambule :

Les chemins pris par le Collectif seront à l'image de l'ambition du projet – mettre en adéquation ce que l'on veut créer avec la manière d'y parvenir – être ensemble et faire ensemble.

### Objet :

Ce collectif a pour objet unique de créer un évènement autour de formes alternatives de démocratie locale. Il peut être composé de citoyens de la vallée de la Drôme présents en leurs noms propres et non pas comme représentants d'une association, d'un collectif, d'une fédération, d'un parti, d'un syndicat .....

### Fonctionnement :

- 1- l'écoute et la convivialité président aux échanges de l'assemblée, suscitent et favorisent l'expression de chaque individu.
- 2- le fonctionnement du collectif est expérimental, tous les membres sont co-responsables et participent à instaurer une organisation horizontale fluide et bienveillante.
- 3- la prise de parole, l'accueil des idées et leur restitution éventuelle, engage la personne qui s'exprime et suppose un esprit critique constructif.
- 4- l'animation est tournante et les animateurs doivent, autant que possible, rechercher et proposer des méthodes actives.
- 5- chaque réunion du collectif est avant tout un moment de construction lié à l'objet commun et donne lieu à un relevé de décisions légitimées par l'ensemble du groupe.
- 6- les personnes présentes aux réunions bénéficient de la légitimité des décisions prises avant et pendant les réunions.
- 7- chaque décision peut faire l'objet d'une réflexion en profondeur par un petit groupe de travail.
- 8- la souplesse de fonctionnement du collectif permet les entrées et sorties permanentes à condition d'acceptation et de non remise en question des décisions déjà prises.
- 9- cette charte est un chantier ouvert, mais son application est effective en tous points.